



Auto-école

LES EPREUVES DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATEGORIE B

Pour obtenir votre permis de conduire, vous devez démontrer vos connaissances et vos savoir-faire lors de deux épreuves distinctes :

L'épreuve Théorique Générale (dit « code de la route »)

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir au moins 17 ans si vous suivez une formation traditionnelle, ou 15 ans si vous suivez l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC).

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen géré par un opérateur privé agréé

L'examen se passe sur une tablette individuelle

C'est une épreuve de type QCM (questionnaire à choix multiple)

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum).

Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation imprimée.

Votre code est valable pendant 5 ans et/ou pour 5 présentations à l'épreuve pratique.

L'épreuve pratique :

Cette épreuve dure environ 32 minutes.

Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres.

Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière sur le véhicule appartenant à l'établissement d'enseignement

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes ;

- réaliser deux manœuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, vous est envoyé par courrier ou téléchargeable.

Bilan des compétences	E	Niveaux d'appréciation				Autonomie conscience du risque		
		0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaitre et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaitre et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Courtoisie au volant			+1					
Conduite économique et respectueuse de l'environnement			+1					
Total général								

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire.

Ce document est valable 4 mois maximum.

En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.